

Bibliographie

Objekttyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **51 (1959)**

Heft 2

PDF erstellt am: **19.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Sans doute convient-il de manifester un certain étonnement du vote négatif des Bâlois, dont on pouvait attendre mieux après que la grande ville rhénane eut introduit le suffrage féminin sur le plan communal. Zurich aussi a déçu; davantage encore la ville industrielle, qui enregistre des résultats négatifs dans tous les cercles, que le canton partiellement agricole. Du canton de Berne, essentiellement campagnard, on ne pouvait évidemment espérer beaucoup mieux, puisque les augures ont dénoncé deux dangers qui menaceraient, paraît-il, les paysans: le Marché commun et le suffrage féminin. Mais on pouvait du moins espérer de la Ville fédérale un résultat positif. Il faut croire que la hardiesse du Conseil fédéral a pris de vitesse le fameux bon sens bernois.

Dans cette grisaille du premier jour de février, il y a tout de même les magnifiques résultats favorables des trois cantons romands de Genève, Vaud et Neuchâtel. Même dans les fiefs du conservatisme déclinant de Fribourg et du Valais, de fortes minorités ont défendu l'honneur du sexe mâle et se sont prononcées en faveur de droits civiques complets pour la femme.

Les Vaudois se sont offert le luxe suprême d'ouvrir la brèche en accordant aux femmes le droit de vote dans les affaires cantonales et communales. A Genève et Neuchâtel, des partis politiques ont déjà engagé des actions dans ce sens au lendemain de la votation fédérale.

On peut donc en déduire que le courant latin vers le suffrage féminin va probablement emporter rapidement les barrages de la discrimination dans tout le pays.

Tant mieux! L'heure est venue, pour les Suisses aussi, de marcher avec leur temps.

Jean Möri.

Bibliographie

La profession d'ingénieur mécanicien et d'ingénieur électricien, par A. Imhof, ingénieur diplômé. A la suite des rapides progrès de la technique et de son développement considérable, tous les pays ont besoin d'un grand nombre d'ingénieurs; l'avenir en requerra encore davantage. Le métier d'ingénieur ouvre non seulement de belles perspectives matérielles, il procure aussi à ceux qui l'exercent d'intenses satisfactions. Mais on ne se fait souvent, à son sujet, que des idées imprécises. C'est la raison pour laquelle l'Association patronale suisse des constructeurs de machines et industriels en métallurgie, l'Association des anciens élèves de l'E.P.F. (G.E.P.) et la Société suisse des ingénieurs et des architectes (S.I.A.) ont pris l'initiative de publier une brochure destinée à éclairer le grand public sur la profession d'ingénieur mécanicien et celle d'ingénieur électricien. L'auteur en est M. A. Imhof, ingénieur et directeur d'une entreprise industrielle. M. Imhof commence par relever les beautés du métier d'ingénieur, dont il faut rechercher l'origine dans le désir de l'humanité d'asservir les forces de la nature. La description précise et fort suggestive des possibilités professionnelles qu'ouvre une telle activité, celle qui se rapporte aux différentes fonctions qui incombent aux ingénieurs, aux mathématiciens et aux physiciens,

révèlent au lecteur un champ d'action aux dimensions étonnantes. Les domaines variés dans lesquels peut s'exercer cette profession requièrent de la part des ingénieurs des dispositions multiples; c'est dire que toutes les aptitudes, tous les caractères et tempéraments y trouvent leur compte. L'ingénieur sera constructeur ou calculateur, s'adonnera à la recherche scientifique ou aux travaux d'étude, dirigera une entreprise, s'intéressera aux problèmes de vente, tels qu'ils s'en présentent dans l'industrie et pour les usines électriques, par exemple, déploiera une activité dans le secteur des transports, se spécialisera dans la question des brevets et des licences, fera bénéficier les entreprises publiques et l'administration de ses connaissances, prêtera ses services en qualité d'ingénieur-conseil indépendant ou se vouera à l'enseignement. La dite brochure renseigne de façon détaillée sur les études d'ingénieur et les aptitudes que requiert le métier. La brochure est remise gratuitement aux intéressés par l'Association patronale suisse des constructeurs de machines et industriels en métallurgie, Dufourstrasse 1, Zurich 8.